

PROCHAINE RENTREE : AOUT 2026





Mieux qu'une Formation : une Compétence

SOMMAIRE

• Notre centre en Polynésie Française	3
• Notre agrément EASA FR.147.0037	4
• Objectifs	5
• Publics concernés et prérequis	6
• Les modules de la Licence EASA PART 66 B1.1	7
• Les Partenaires ERM (Environnement Réel de Maintenance)	8
• La vie de nos stagiaires	9
• Témoignages des anciens stagiaires	10
• Notre offre	11
• Inscription	14
• Programme détaillé	15



Mieux qu'une Formation : une Compétence

DEVENEZ LE PROCHAIN TECHNICIEN DE MAINTENANCE AERONAUTIQUE

NOTRE CENTRE EN POLYNESIE FRANCAISE

Ouvert depuis 2021, notre centre accueille chaque année une nouvelle promotion de TMA (Techniciens de Maintenance Aéronautique).

3 promotions sont déjà terminées et l'ensemble de nos stagiaires ont eu le privilège de pouvoir signer un contrat dans un centre de maintenance EASA PART 145 du territoire polynésien.

AIR FORMATION PF tient à remercier tous les acteurs, partenaires qui ont œuvrés pour que la mise en place et la continuité de notre offre puisse proposer une qualité optimale de formation.

Adresse : AIR FORMATION PF - Immeuble Te Motu Tahiri, route de l'aéroport - BP 60075, 98702 FAAA – TAHITI



Mieux qu'une Formation : une Compétence

NOTRE AGREEMENT EASA FR.147.00.37

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS
France
Membre de l'Union Européenne
(A Member of the European Union)

CERTIFICAT D'AGREMENT
(MAINTENANCE TRAINING AND EXAMINATION APPROVAL SCHEDULE)
Référence (Reference) : FR.147.0037

Conformément au règlement (UE) n° 2015/1906 du Parlement Européen et du Conseil établissant la législation relative à la sécurité de l'aviation civile, par lequel les Etats membres de l'Union Européenne sont autorisés à établir des organismes de formation et d'examen conformément à l'annexe IV (Partie 147) du règlement (UE) 2015/1906, et pour délivrer les certificats d'agrement correspondants.

Le présent organisme de formation est agréé pour délivrer les certificats d'agrement conformément à l'annexe IV (Partie 147) du règlement (UE) 2015/1906, et pour délivrer les certificats d'agrement pour la maintenance et l'exécution d'examens relatifs à la compétence technique et pratique requise pour exercer les fonctions de maintenance et d'exécution d'un appareil.

CONDITIONS :

- Le présent agrément est limité aux tâches et aux organismes de formation à la maintenance conforme au règlement (UE) 2015/1906 dans la mesure où elles sont effectuées en conformité avec les exigences de l'annexe IV (Partie 147) du règlement (UE) 2015/1906.
- Le présent agrément exige de respecter les procédures et les normes techniques établies par l'organisme de formation et pour délivrer les certificats d'agrement.
- Le présent agrément est valable tant que l'organisme de formation et pour délivrer les certificats d'agrement et pour exercer les fonctions de maintenance et d'exécution d'un appareil conformément à l'annexe IV (Partie 147) du règlement (UE) 2015/1906.
- Sous réserve de respect des conditions énoncées ci-dessus, l'organisme de formation peut modifier ou ajouter des tâches et des procédures sans préavis pour améliorer, améliorer et/ou simplifier les procédures existantes.

Date de première délivrance : 31/03/2010
(Date of original issue)
(Date of this revision)
Révision n° : 18
(Revision No)

Date de la présente révision : 05/12/2022
(Date of this revision)
Révision n° : 18
(Revision No)

Formulaire 11 de l'EASA Version 5 (EASA Form 11 Issue 5) - Version DSAC du 2 mai 2022

PROGRAMME D'AGREEMENT
D'ORGANISME DE FORMATION A LA MAINTENANCE ET D'EXAMEN
(MAINTENANCE TRAINING AND EXAMINATION ORGANISATION APPROVAL SCHEDULE)

Référence (Reference) : FR.147.0037

Organisme (Organisation) : AIR FORMATION - CFM66

EASA
European Aviation Safety Agency
APPROVED

LIMITATIONS (LIMITATIONS)

CLASSE (CLASS)	CATEGORIE DE LICENCE (LICENCE CATEGORY)	LIMITATIONS (LIMITATION)	
Base (Basic)	B1	- AVIONS À TURBINE (AEROPLANES TURBINE) - AVIONS À MOTEUR À PISTONS (AEROPLANES PISTON) - HÉLICOPTÈRES À TURBINES (HELICOPTERS TURBINE) - HÉLICOPTÈRES À MOTEUR À PISTONS (HELICOPTERS PISTON)	
	B2	- AVIONIQUE (AVIONICS) - PWC PT6	
	Type/Tâches (Type/Tasks)	B1	- Beech 1900 (PWC PT6) - Beech 200 Series (PWC PT6) - Beech 90 Series (PWC PT6) - Socata TBM 700 (PWC PT6)
		B2	- Beech 1900 (PWC PT6) - Socata TBM 700 (PWC PT6)
B1+B2		T1+T2	- Quest Kodiak 100 (PWC PT6) - Cessna 208 Series (PWC PT6) - De Havilland DHC-6 (PWC PT6) - Robinson R22/R44 Series (Lycoming)
		T4	- Socata TBM 700 (PWC PT6) - Beech 1900 (PWC PT6) - Beech 200 Series (PWC PT6)
	C		

Pour OSAC,
(On behalf of OSAC.)

Guy Tardieu

OSAC

Page 2/3



Mieux qu'une Formation : une Compétence

OBJECTIFS

La Licence EASA PART 66 prépare les futurs **Techniciens de Maintenance Aéronautique (TMA)** à organiser et réaliser tout ou partie des interventions de maintenance sur aéronefs.

L'obtention de la Licence EASA PART 66 vous délivra le droit de signer l'**APRS** (Approbation Pour Remise en Service) attestant que les tâches de maintenance ont été effectués, en conformité avec la réglementation applicable.

Cette formation en **2400h** permet de réduire de 5 à 2 ans l'expérience pratique nécessaire en milieu réel de maintenance EASA PART 145 pour valider et obtenir son précieux sésame qu'est la Licence EASA PART 66.



Mieux qu'une Formation : une Compétence

👉 PUBLIC CONCERNES ET PREREQUIS

Cette formation est accessible à toutes les personnes ayant 18 ans minimum sans conditions.

Prérequis nécessaires :

Une visite d'aptitude médicale au métier de mécanicien avion

Le candidat doit pouvoir obtenir une autorisation d'accès sur les aéroports (un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est obligatoire).

Un niveau d'anglais minimum requis

👉 SELECTION

Des épreuves écrites à distance et un entretien de motivation avec un de nos formateurs dans notre Centre.

Selon vos résultats, vous serez éligible rejoindre la promotion.



Mieux qu'une Formation : une Compétence

LES MODULES DE LA LICENCE EASA PART 66 B1.1

Opérations sur systèmes mécaniques et électriques sur des avions à moteur à turbines

M1	Mathématiques
M2	Physique
M3	Principes essentiels d'électricité
M4	Principes essentiels d'électronique
M5	Techniques numériques/systèmes d'instrumentation électronique
M6	Matériaux et matériels
M7A	Procédures d'entretien
M8	Aérodynamique de base
M9A	Facteurs humains
M10	Législation Aéronautique
M11	Aérodynamique des avions à turbine, structures et systèmes
M15	Turbine à gaz
M17A	Hélice



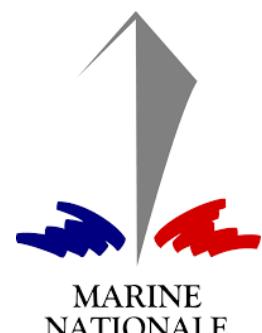
Mieux qu'une Formation : une Compétence

👉 LES PARTENAIRES ERM (ENVIRONNEMENT REEL DE MAINTENANCE)

Les futurs TMA devront réaliser durant leur parcours de formation **au minimum 30% de leur formation pratique** dans un Environnement Réel de Maintenance (ERM) conformément à l'AMC 147.1.200 d).

Nos partenaires nous accompagnent pour pouvoir accueillir nos jeunes stagiaires dans leur centre EASA PART 145.

Chaque stagiaire réalisera au minimum 561 heures en ERM chez nos différents partenaires.





Mieux qu'une Formation : une Compétence

LA VIE DE NOS STAGIAIRES





Mieux qu'une Formation : une Compétence

👉 TEMOIGNAGES DES ANCIENS STAGIAIRES

« La pédagogie des instructeurs, toujours adaptée et bienveillante, a grandement facilité l'apprentissage et renforcé ma motivation. Au fil du temps, la découverte du métier s'est transformée en une véritable passion, confirmant mon envie de continuer dans cette voie.»

Toriki – Promotion 1 – Travaille aujourd’hui chez Air Tahiti

« L'ensemble des formateurs sont tops et je conseille vivement de venir prendre des informations si vous êtes intéressé »

Lovan – Promotion 2 – Travaille aujourd’hui chez Air Tahiti Nui





Mieux qu'une Formation : une Compétence

NOTRE OFFRE

Module	Durée Théorie	Durée pratique Atelier	QCM	Durée QCM	QD	Durée QD
M1	35h		32	40min		
M2	97h		52	65min		
M3	112h	35h	52	65min		
M4	35h	14h	20	25min		
M5	56h	14h	40	50min		
M6	105h	35h	80	100min		
M7A	294h	217h	80	100min	2	2 x 20min
M8	35h		24	30min		
M9A	35h		28	35min		
M10	35h		44	55min		
M11	288h	176h	140	175min		
M15	98h	35h	92	115min		
M17A	42h	35h	32	40min		

Pratique ERM en centre de maintenance EASA PART 145 : 561 heures



Mieux qu'une Formation : une Compétence

NOTRE OFFRE

Total TTC : 4 573 572,00 XPF

Opération exonérée de TVA conformément à l'article Lp. 340-9 du code des impôts applicable à la Polynésie Française

Ce tarif comprend :

- L'émission du devis
- La présélection
- L'entretien avec nos équipes pédagogiques
- Les démarches administratives pour valider votre dossier d'inscription
- L'accès à nos installations et à nos services durant la totalité de la formation
- Les déjeuners
- Le kit stagiaire incluant tablette Windows 11, les livrets de cours, les équipements (t-shirt, polo, pantalon, ...)
- Les démarches pour vous faire intégrer les ERM chez nos partenaires

Ce tarif ne comprend pas :

- L'hébergement
- Le transport



Mieux qu'une Formation : une Compétence

NOTRE OFFRE

Echéancier de paiement mis en place :

Pour Valider l'inscription 30 % de la somme globale est à régler	1 372 074,00 XPF
Lancement de la promotion 10% de la somme globale est à régler	457 358,00 XPF
20 Versements par virements bancaires mensuelles en suivant	137 007,00 XPF (Avant le 5 de chaque mois)



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB				Domiciliation
Banque	Agence	Compte	Clé	BANQUE DE POLYNESIE
12149	06732	32006339666	15	AIR FORMATION PF EN FORMATION
IBAN				BIC (bank identifier code)
FR76 1214 9067 3232 0063 3966 615				BPOLPFTP
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)
BANQUE DE POLYNESIE				AIR FORMATION PF
B.P.530 98713 PAPEETE RP(BP 1-4999,20-21000) POLYNESIE FRANCAISE				BP 60504 98702 FAAA CTC -ANCIEN CTA- POLYNESIE FRANCAISE



Mieux qu'une Formation : une Compétence

INSCRIPTION

Les étapes de votre sélection :

- 1) Tests d'entrée sous format de QCM
- 2) Entretien avec notre personnel d'encadrement
- 3) Validation du dossier d'inscription
- 4) Versement de l'acompte
- 5) Participation à la réunion de rentrée

Vous souhaitez vous inscrire ?

**Contactez-nous sur
contactafpf@air-formation.com**



Mieux qu'une Formation : une Compétence

PROGRAMME DETAILLE

MODULE 1. MATHÉMATIQUES

- 1.1 Arithmétique
- 1.2 Algèbre
 - a) Expressions algébriques simples;
 - b) Équations.
- 1.3 Géométrie
 - a) Constructions géométriques simples;
 - b) Représentation graphique;
 - c) Trigonométrie.

MODULE 2. PHYSIQUE

- 2.1 Matière
- 2.2 Mécanique
 - 2.2.1 Statique
 - 2.2.2 Cinématique
 - 2.2.3 Dynamique
 - a) Masse, force et énergie;
 - b) Quantité de mouvement et conservation de la quantité de mouvement.
 - 2.2.4 Dynamique des fluides
 - a) Poids et densité;
 - b) Viscosité; compressibilité sur les fluides; pression statique, dynamique et totale.
- 2.3 Thermodynamique
 - a) Température;
 - b) Chaleur.
- 2.4 Optique (lumière)
- 2.5 Déplacement des ondes et du son



Mieux qu'une Formation : une Compétence

MODULE 3. PRINCIPES ESSENTIELS D'ÉLECTRICITÉ

- 3.1 Théorie des électrons
- 3.2 Électricité statique et conduction
- 3.3 Terminologie électrique
- 3.4 Génération de l'électricité
- 3.5 Sources d'électricité à courant continu
- 3.6 Circuits de courant continu
- 3.7 Résistance/résistances
 - a) Résistance;
 - b) Résistances.
- 3.8 Puissance
- 3.9 Capacitance/condensateur
- 3.10 Magnétisme
 - a) Théorie du magnétisme;
 - b) Force magnéto motrice.
- 3.11 Inductance/inducteur
- 3.12 Moteur à courant continu/théorie des générateurs
- 3.13 Théorie du courant alternatif
- 3.14 Circuits résistants (R), capacitifs (C) et inductifs (L)
- 3.15 Transformateurs
- 3.16 Filtres
- 3.17 Générateurs de courant alternatif
- 3.18 Moteurs à courant alternatif

MODULE 4. PRINCIPES ESSENTIELS D'ÉLECTRONIQUE

- 4.1 Semi-conducteurs
 - 4.1.1 Diodes
 - a) Description et caractéristiques;
 - b) Fonctionnement et fonction.
 - 4.1.2 Transistors
 - a) Description et caractéristiques;
 - b) Construction et fonctionnement.
 - 4.1.3 Circuits intégrés
 - a) Description de base et fonctionnement;
 - b) Description et fonctionnement.
- 4.2 Circuits imprimés
- 4.3 Servomécanismes
 - a) Principes;
 - b) Construction, fonctionnement et utilisation.



Mieux qu'une Formation : une Compétence

MODULE 5. TECHNIQUES NUMÉRIQUES/SYSTÈMES D'INSTRUMENTATION ÉLECTRONIQUE

- 5.1 Systèmes d'instrumentation électronique
- 5.2 Systèmes de numérotation
- 5.3 Conversion des données
- 5.4 Bus de données
- 5.5 Circuits logiques
 - a) Identification et applications;
 - b) Interprétation des diagrammes logiques.
- 5.6 Structure du calculateur basique
 - a) Terminologie et technologie des calculateurs;
 - b) Fonctionnement des calculateurs.
- 5.7 Microprocesseurs
- 5.8 Circuits intégrés
- 5.9 Multiplexage
- 5.10 Fibre optique
- 5.11 Affichages électroniques
- 5.12 Dispositifs sensibles aux décharges électrostatiques
- 5.13 Contrôle de gestion par logiciel
- 5.14 Environnement électromagnétique
- 5.15 Systèmes avion caractéristiques électroniques/numériques

MODULE 6. MATÉRIAUX ET MATERIELS

- 6.1 Matériaux des aéronefs — matériaux ferreux
 - a) Alliages d'acier utilisés dans les aéronefs;
 - b) Essais des matériaux ferreux;
 - c) Procédures de réparation et d'inspection.
- 6.2 Matériaux des aéronefs — matériaux non ferreux
 - a) Caractéristiques;
 - b) Essais de matériaux non ferreux;
 - c) Procédures de réparation et d'inspection.
- 6.3 Matériaux des aéronefs — matériaux composites et non métalliques
 - 6.3.1 Matériaux composites et non métalliques autres que le bois et le tissu
 - a) Caractéristiques;
 - b) Détection des défauts;
 - c) Procédures de réparation et d'inspection.
 - 6.3.2 Structures en bois
 - 6.3.3 Recouvrement en tissu
- 6.4 Corrosion
 - a) Principes essentiels de chimie;
 - b) Types de corrosion.
- 6.5 Fixations
 - 6.5.1 Filetages
 - 6.5.2 Boulons, goujons et vis
 - 6.5.3 Dispositifs de blocage
 - 6.5.4 Rivets pour aéronefs
- 6.6 Tuyauteries et raccords



Mieux qu'une Formation : une Compétence

- a) Identification;
- b) Raccords standards.

- 6.7 Ressorts
- 6.8 Roulements
- 6.9 Transmissions
- 6.10 Câbles de commande
- 6.11 Câbles électriques et connecteurs

MODULE 7. PROCÉDURES D'ENTRETIEN

- 7.1 Mesures de sécurité — Aéronefs et atelier
- 7.2 Opérations d'atelier
- 7.3 Outils
- 7.4 (Réservé)
- 7.5 Dessins d'étude, diagrammes et normes
- 7.6 Jeux et tolérances
- 7.7 Câbles électriques et connecteurs
- 7.8 Rivetage
- 7.9 Tuyautes et tuyaux souples
- 7.10 Ressorts
- 7.11 Roulements
- 7.12 Transmissions
- 7.13 Câbles de commande
- 7.14 Manipulation du matériel
 - 7.14.1 Tôles
 - 7.14.2 Matériaux composites et non métalliques
 - 7.14.3 Fabrication d'additifs
- 7.15 (Réservé)
- 7.16 Masse et centrage des aéronefs
 - a) Calcul du centre de gravité;
 - b) Pesée de l'aéronef.
- 7.17 Manutention et stockage des aéronefs
- 7.18 Techniques de démontage, d'inspection, de réparation et de montage
 - a) Types de défectuosités et techniques d'inspection visuelle;
 - b) Méthodes générales de réparation — Manuel de réparations structurales;
 - c) Techniques de contrôle non destructif;
 - d) Techniques de démontage et de remontage;
 - e) Techniques de dépannage.
- 7.19 Événements anormaux
 - a) Inspections à la suite de foudroiement et de pénétration de champ de radiations haute intensité;
 - b) Inspections à la suite d'événements anormaux tels qu'atterrissements lourds et vol en turbulence.
- 7.20 Procédures de maintenance
- 7.21 Documentation et communication



Mieux qu'une Formation : une Compétence

MODULE 8. AÉRODYNAMIQUE DE BASE

8.1 Physique de l'atmosphère

Atmosphère standard internationale (ISA), application à l'aérodynamique

8.2 Aérodynamique

8.3 Théorie du vol

8.4 Débit d'air à grande vitesse

8.5 Stabilité du vol et dynamique

MODULE 9. FACTEURS HUMAINS

9.1 Généralités

9.2 Performances humaines et limites

9.3 Psychologie sociale

9.4 Facteurs affectant les performances

9.5 Environnement physique

9.6 Tâches

9.7 Communication

9.8 Erreur humaine

9.9 Gestion de la sécurité

9.10 Les "douze facteurs humains" et l'atténuation du risque

MODULE 10. LÉGISLATION AÉRONAUTIQUE

10.1 Cadre réglementaire

10.2 Personnel de certification — Maintenance

10.3 Organismes de maintenance agréés

10.4 Personnel de certification indépendant

10.5 Opérations aériennes

10.6 Certification des aéronefs, des composants et des appareils

10.7 Maintien de la navigabilité

10.8 Principes de contrôle du maintien de la navigabilité

10.9 Maintenance et certification au-delà de la réglementation actuelle de l'Union européenne (si non remplacées par des exigences européennes)

10.10 Cybersécurité dans la maintenance aéronautique



Mieux qu'une Formation : une Compétence

MODULE 11. AÉRODYNAMIQUE DES AVIONS, STRUCTURES ET SYSTÈMES

11.1 Théorie du vol

- a) Aérodynamique des avions et commandes de vol;
- b) Avions, autres dispositifs aérodynamiques.

11.2 Structures des cellules (ATA 51)

- a) Concepts généraux;
- b) Conditions de navigabilité pour la résistance structurale;
- c) Méthodes de construction.

11.3 Structures des cellules — Avions

11.3.1 Fuselage, portes, hublots (ATA 52/53/56)

- a) Principes de construction;
- b) Dispositifs de remorquage embarqués;
- c) Portes.

11.3.2 Ailes (ATA 57)

11.3.3 Stabilisateurs (ATA 55)

11.3.4 Gouvernes de contrôle de vol (ATA 55/57)

11.3.5 Nacelles/pylônes (ATA 54)

11.4 Conditionnement d'air et pressurisation de la cabine (ATA 21)

- a) Pressurisation;
- b) Alimentation d'air;
- c) Conditionnement d'air;
- d) Dispositifs de sécurité et d'alarme;
- e) Système de chauffage et de ventilation.

11.5 Instruments et avionique

11.5.1 Systèmes d'instrumentation (ATA 31)

11.5.2 Systèmes avioniques

Principes essentiels des présentations de systèmes et fonctionnement de:

vol automatique (ATA 22); communications (ATA 23); systèmes de navigation (ATA 34).

11.6 Génération électrique (ATA 24)

11.7 Équipements et aménagements (ATA 25)

- a) Équipements de secours;
- b) Disposition de la cabine et du fret.

11.8 Protection incendie (ATA 26)

- a) Détection incendie et de fumées et systèmes d'alarme;
- b) Extincteur portatif.



Mieux qu'une Formation : une Compétence

11.9 Commandes de vol (ATA 27)

- a) Commandes de vol primaires et secondaires;
- b) Actionnement et protection;
- c) Fonctionnement des systèmes;
- d) Équilibrage et réglage.

11.10 Systèmes de carburant (ATA 28, ATA 47)

- a) Présentation du système;
- b) Manutention du carburant;
- c) Indications et alarmes;
- d) Systèmes spéciaux;
- e) Équilibrage.

11.11 Génération hydraulique (ATA 29)

- a) Description du système;
- b) Fonctionnement du système (1);
- c) Fonctionnement du système (2).

11.12 Protection contre le givrage et la pluie (ATA 30)

- a) Principes;
- b) Dégivrage;
- c) Antigivrage;
- d) Essuie-glaces;
- e) Systèmes anti pluie.

11.13 Train d'atterrissege (ATA 32)

- a) Description;
- b) Fonctionnement du système;
- c) Référence air-sol;
- d) Protection de la queue.

11.14 Éclairages (ATA 33)

11.15 Oxygène (ATA 35)

11.16 Pneumatique/dépression (ATA 36)

- a) Systèmes;
- b) Pompe.

11.17 Eau/déchets (ATA 38)

- a) Systèmes;
- b) Corrosion.

11.18 Systèmes de maintenance embarqués (ATA 45)

11.19 Avionique modulaire intégrée (ATA 42)

- a) Description générale du système et théorie;
- b) Présentations typiques du système.

11.20 Systèmes en cabine (ATA 44)

11.21 Systèmes d'information (ATA 46)



Mieux qu'une Formation : une Compétence

MODULE 15. TURBINE À GAZ

- 15.1 Principes essentiels
- 15.2 Performances des moteurs
- 15.3 Admission
- 15.4 Compresseurs
- 15.5 Section combustion
- 15.6 Section turbine
- 15.7 Échappement
- 15.8 Paliers et joints d'étanchéité
- 15.9 Lubrifiants et carburants
- 15.10 Circuits de lubrification
- 15.11 Systèmes de carburant
- 15.12 Circuits d'air
- 15.13 Circuits de démarrage et d'allumage
- 15.14 Circuits de signalisation moteur
- 15.15 Autres constructions de turbines
- 15.16 Turbopropulseurs
- 15.17 Turbomoteurs
- 15.18 Groupes auxiliaires de bord (APU)
- 15.19 Installation de la motorisation
- 15.20 Systèmes de protection incendie
- 15.21 Surveillance moteur et fonctionnement au sol
- 15.22 Stockage et conservation du moteur

MODULE 17. HÉLICE

- 17.1 Principes essentiels
- 17.2 Construction de l'hélice
- 17.3 Commande de pas de l'hélice
- 17.4 Synchronisation de l'hélice
- 17.5 Protection contre le givrage de l'hélice
- 17.6 Maintenance de l'hélice
- 17.7 Stockage et conservation des hélices



A VOUS DE JOUER !

✉ contactafpf@air-formation.com

www.air-formation.com

Immeuble Te Motu Tahiri, route de l'aéroport - BP 60075

98702 FAAA – TAHITI